

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
\*\*\*\*\*  
COOPERATION CAMEROUN - BANQUE  
MONDIALE  
\*\*\*\*\*  
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME  
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN  
\*\*\*\*\*  
COMITE DE PILOTAGE  
\*\*\*\*\*  
UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION  
\*\*\*\*\*



P 172885-PAREC  
Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM  
Don IDA N° D2910-CM  
Don GPE TF B4072

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON EDUCATION REFORM  
SUPPORT PROJECT  
\*\*\*\*\*  
STEERING COMMITTEE  
\*\*\*\*\*  
COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT  
\*\*\*\*\*

*Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non  
Intellectuelles*

## DEMANDE DE COTATIONS

**DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE**  
**N°003/DC/PAREC/UCG/SPM/CSPM/SPM/04-2025 DU**  
**01/04/2025 RELATIVE À LA DÉFINITION DES CONDITIONS**  
**D'EXÉCUTION D'UN CONTRAT-CADRE AVEC UNE AGENCE DE**  
**COMMUNICATION POUR LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES**  
**ACTIVITÉS DU PAREC**

**FINANCEMENT:** Crédit IDA : 62160 - CM et

Don IDA : D2910 - CM Crédit IDA N° 67930-CM, Don GPE TF B4072



AVRIL 2025



## Table des Matières

### Section I – Instructions aux Soumissionnaires

<b>A. Introduction</b> .....	<b>3</b>
1. Dispositions générales.....	3
<b>B. Le Dossier de Demande de Cotations</b> .....	<b>3</b>
2. Contenu du Dossier.....	3
<b>C. Préparation des cotations</b> .....	<b>3</b>
3. Langue de l'offre .....	3
4. Documents constitutifs de l'offre .....	3
5. Cotations.....	3
6. Monnaies de l'offre.....	4
7. Délai de validité des cotations .....	4
<b>D. Dépôt des cotations</b> .....	<b>4</b>
8. Cachetage et marquage des offres .....	4
9. Date et heure limites de dépôt des offres.....	4
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</b> .....	<b>4</b>
10. Ouverture des plis par l'Acheteur .....	4
11. Evaluation et Comparaison des offres .....	5
<b>F. Attribution du marché</b> .....	<b>5</b>
12. Attribution du contrat-cadre.....	5
13. Notification de l'attribution du contrat-cadre .....	5
14. Signature du contrat-cadre .....	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	6

### Section II – Lettre de Demande de Cotations.....**8**

<b>Section III – Modèles d'annexes</b> .....	<b>9</b>
1. Lettre de Cotation.....	9
2. Contrat-cadre .....	10
3. Liste des activités à médiatiser .....	16
4. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le prestataire).....	18
5. Description technique des prestations (Spécifications techniques).....	19

## Section 1 - Instructions aux Soumissionnaires<sup>1</sup>

### A. Introduction

- |  |  |
|--|--|
| <b>1. Dispositions générales</b>             | <b>1.1</b> Le terme "jour" désigne un jour calendaire.   |
| <b>B. Le Dossier de Demande de Cotations</b> |  |
| <b>2. Contenu du Dossier</b>                 | <b>2.1</b> Le Dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Demande de Cotations (DC)</li> <li>(b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)</li> <li>(c) Modèle de Lettre de Cotation</li> <li>(d) Modèle de Contrat cadre</li> <li>(e) Modèle de tableau de comparaison des cotations</li> </ul>  |
| <b>2.2</b>                                   | Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la Demande de Cotations.   |
| <b>C. Préparation des cotations</b>          |  |
| <b>3. Langue de l'offre</b>                  | <b>3.1</b> La cotation ainsi que toute correspondance la constituant, seront rédigées en français.   |
| <b>4. Documents constitutifs de l'offre</b>  | <b>4.1</b> La cotation présentée par le Prestataire comprendra les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) La lettre de cotation remplie, datée et signée ;</li> <li>(b) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;</li> <li>(c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;</li> <li>(d) Le projet de Contrat-cadre rempli, daté et signé ;</li> <li>(e) Les références du Prestataire dans la conception, la production d'outils de communication et/ou la couverture médiatique des évènements ;</li> <li>(f) L'agrément du Ministère de la Communication en cours de validité pour exercer comme agence de communication ou regie publicitaire</li> </ul> |
| <b>5. Cotation</b>                           | <b>5.1</b> Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation, le lieu d'exécution et la nature des prix : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Hors Taxes (HT) ;</li> <li>Et</li> <li>b. Toutes Taxes Comprises (TTC).</li> </ul> <b>5.2</b> Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans la Demande de Cotations en indiquant pour chaque item, dans la ligne qui lui est réservée, les caractéristiques, les prix unitaires, le prix total et les   |

<sup>1</sup> Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

délais d'exécution des prestations qu'il se propose de réaliser, à la demande de l'Acheteur, en exécution du présent Contrat-cadre.

5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de Contrat-cadre.

5.4 Autres : le Prestataire produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents et comprenant, les éléments suivants en cours de validité datant de moins de trois (03) mois : (i)- l'attestation de non faillite; (ii)-l'attestation de conformité fiscale timbrée ; (iii)- le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP ; (iv)-le registre de commerce; (v)- l'attestation d'immatriculation timbrée ; (vi)- l'attestation pour soumission délivrée par la CNPS ; (vii)-l'attestation de domiciliation bancaire. (viii) la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années (2022-2024).

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 6. Monnaies de l'offre             | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.  |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pour une période de soixante (60) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. |

#### D. Dépôt des cotations

- |  |  |
|--|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres          | 8.1 Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :<br>(a) destinée au Client à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations ; et<br>(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations. |
| 9. Date et heure limites de dépôt des offres | 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.   |

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 10. Ouverture des plis par l'Acheteur | 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotations.<br>10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
|---------------------------------------|---|



**II. Evaluation et Comparaison des offres**



**III.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :**

- L'examen de la composition de l'offre suivant le point 4.1 ci-dessus ;
- L'examen de la conformité du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.
- La vérification a posteriori suivant les critères de qualification et de véracité des références données par le prestataire :  
Avoir réalisé au moins deux (02) prestations similaires d'un montant cumulé minimal de vingt millions (20 000 000) de F CFA TTC ou un marché similaire d'égal montant au cours des trois (03) dernières années (2022-2024) dans la conception, la production d'outils de communication et/ou la couverture médiatique des évènements. Joindre les copies de la première page et de la page de signature du marché enregistré ainsi que le PV de réception correspondant. Le prestataire donnera dans son offre une liste de contacts que le client se réserve le droit de rencontrer, pour établir la véracité des renseignements fournis.

**NB : - Le Certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP est une pièce obligatoire à la conformité de l'offre dont l'absence entraînera l'élimination du soumissionnaire après le délai de 48 heures suivant l'ouverture des plis.**

- Les références de moins de cinq millions (5 000 000) F CFA TTC, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation et la comparaison des cotations.

**F. Attribution du marché**

**12. Attribution du contrat-cadre**

**12.1 L'Acheteur attribuera le Contrat-cadre au Prestataire dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.**

**L'attribution ne sera définitive qu'après vérification des informations (références) ci-dessus requises et après une séance de préparation du Contrat pour s'assurer que le prestataire a une parfaite connaissance de la consistance des prestations.**

**13. Notification de l'attribution du contrat-cadre**

**13.1 L'Acheteur notifiera le Prestataire de l'attribution du Contrat-cadre par une correspondance.**

- 14. Signature et notification du Contrat-cadre**
- 14.1** Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le contrat-cadre et le renverra au Prestataire. La signature du Contrat-cadre par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du Contrat-cadre. La notification du Contrat-cadre se fera dans les sept (07) jours qui suivent sa signature par l'Acheteur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses**
- 15.1** Le personnel de l'Acheteur et les prestataires doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
  - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
  - (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
\*\*\*\*\*  
COOPERATION CAMEROUN - BANQUE  
MONDIALE  
\*\*\*\*\*  
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME  
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN  
\*\*\*\*\*  
COMITE DE PILOTAGE  
\*\*\*\*\*  
UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION  
\*\*\*\*\*



P 172885-PAREC  
Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM  
Don IDA N° D2910-CM  
Don GPE TF B4072

7  
REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON EDUCATION REFORM  
SUPPORT PROJECT  
\*\*\*\*\*  
STEERING COMMITTEE  
\*\*\*\*\*  
COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT

- Lettre de Demande de Cotations -  
Réf/003/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/04-2025

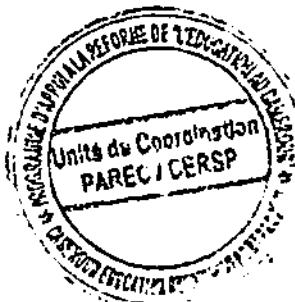
Yaoundé le 01 Avril 2025

Le Coordonnateur Général

À

Madame / Monsieur le Directeur Général de

- PRO AGENCY EVENTS  
Tel : (+237) 673 21 00 21 – 620 99 30 10  
e-mail : proagency.e@gmail.com
- MEDIA CONCEPT  
Tel : (+237) 670 03 95 07
- MOMENTS AGENCY  
Tel : (+237) 652 61 62 66 – 621 02 22 22  
e-mail : momentagencycameroon@gmail.com
- PRO 2 COM  
Tel : (+237) 697 180 061 ;
- NBC PUBLIC AFFAIRS OFFICE  
Tel : (+237) 699 46 05 59  
e-mail : nlongmakopublicaffairs@gmail.com
- CONSORTIUM 3A PRODUCTION  
B.P. : 20 018 Yaoundé ; tel : (+237) 676 317 192



OBJET : Définition des conditions d'exécution d'un Contrat-cadre avec une Agence de communication pour la couverture médiatique des activités du PAREC.

Madame / Monsieur,

1. L'Etat du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) par le biais du Crédit N°62160-CM un montant de 100 millions de dollars pour remédier à certaines insuffisances relevées dans le DSSEF pour financer l'exécution du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), et se propose d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat-cadre pour lequel cette Demande de Cotations vous est adressée.
2. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignés ci-après : « *la couverture médiatique des activités du PAREC par une agence de communication* ». Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à exécuter par Contrat-cadre à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC et le cas échéant, sur les sites où se dérouleront les activités du PAREC.

3. L'exécution se fera dans les quarante-huit (48) heures, dès la notification de la demande du PAREC.
4. Le Contrat-cadre sera exécuté pendant une période de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations
5. Le Coordonnateur invite les Prestataires intéressés à consulter et à retirer la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations. La présente Demande de Cotations est ouverte à égalité de conditions à tous les prestataires Shortlistés/intéressés, justifiant d'une expérience avérée.
6. Les offres resteront valides pour une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) marqués comme tels, à l'*Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, située à *Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, Tel : (+237) 243 00 66 75* au plus tard le **05 mai 2025** à 14 heures précises, heure locale, et contenant la mention :

*« Demande de Cotations Restreinte N°003/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/04-2025, du 01/04/2025 relative à la définition des conditions d'exécution d'un Contrat-cadre avec une Agence de communication pour la couverture médiatique des activités du PAREC ».*

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres ».*

7. L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PAREC, à l'adresse ci-dessous, le **05 mai 2025** à 15 heures précises dans la Salle des réunions de l'*Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, située à *Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tel : (+237) 243 00 66 75*, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument mandatés s'ils le souhaitent.
8. L'Acheteur attribuera le contrat-cadre sur proposition de la CSPM au prestataire, dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations, et évaluée la moins disante.

*NB : L'Acheteur invitera ledit prestataire avant la signature du contrat-cadre pour lui expliquer les modalités de gestion du Contrat-cadre (exécution, paiement...), ceci consigné dans un procès-verbal signé par les deux parties.*

Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. : Un Dossier de Cotations



#### Ampliations

- CHRONO
- ARCHIVE
- AFFICHAGE

## Section III

### 1. Lettre de Cotations

Date : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°003/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/04-2025 du 01/04/2025

*A Monsieur le Coordonnateur Général du PAREC*

Monsieur,

Après avoir examiné la Demande de cotations dont nous accusons réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter des prestations de *couverture médiatiques des actions de communication du PAREC*, conformément à ladite Demande et pour la somme de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) *Hors TVA (HT) et de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettre) Toutes Taxes Comprises (TTC)* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les Prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de \_\_\_\_\_ après notification de chaque commande émise pendant la période de douze (12) mois que couvre le Contrat-cadre. Cette période court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations.

En attendant qu'un Contrat-cadre en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Contrat-cadre constitueront un contrat nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_



## 2. Contrat-cadre

Le présent Contrat-cadre est conclu entre le Programme d'Appui à la Réforme de L'Education au Cameroun (PAREC), situé à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, BP : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (+237) 243 00 66 75, représenté par son Coordonnateur Général, Monsieur OWOTSOGO ONGUENE Ambroise ci-après désigné « l'Acheteur » ;

D'une part ;

Et l'Entreprise....., représentée par son Directeur, Monsieur -----, ci-après désigné « le Prestataire » ;

D'autre part ;

ATTENDU que

- 1) L'Acheteur désire que certains services soient assurés à sa demande par le Prestataire, au fur et à mesure qu'il en exprime le besoin.
- 2) L'Acheteur a accepté une offre du Prestataire pour l'exécution des prestations conformément aux modalités stipulées dans le présent Contrat-cadre.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### 1. *Eléments constitutifs du Contrat-cadre :*

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du contrat cadre :

- a. Le présent Contrat-cadre ;
- b. La soumission du Prestataire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- c. La Demande de Cotations ;
- d. Le Bordereau des prix unitaires présenté par le Prestataire.

### 2. Consistance des prestations du Contrat-cadre

Les parties sont invitées à coopérer en vue de faciliter la production et/ou la diffusion des messages et contenus sur les activités du PAREC.

### 3. Définitions et attributions :

#### 3.1. *Définitions générales*

- Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Coordonnateur Général du PAREC ;
- L'Autorité Contractante (AC) est le Coordonnateur Général du PAREC ;
- Le Chef de service du Contrat-cadre est le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC ;
- L'Ingénieur du Contrat-cadre est le Responsable de la Communication du PAREC ;
- Le Prestataire est .....





### 3.2. Nantissement

Le présent Contrat-cadre peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

L'Autorité Contractante est le Coordonnateur Général du PAREC ;

L'organisme chargé du paiement est la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Contrat-cadre est le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC.

## 4. Obligations des parties

### 4.1. Obligations du Prestataire

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient d'exécuter les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces prestations conformément, à tous égards, aux stipulations du présent Contrat-cadre.

Le PAREC autorisera au Prestataire de mener les actions suivantes lors de ses différentes activités :

- Sélectionner non seulement les médias en concertation avec l'UCG du PAREC différents mais aussi les supports dont les radios communautaires qui participeront aux couvertures médiatiques des activités du PAREC ;
- Octroyer des accréditations aux différents journalistes ;
- Suivre les diffusions (monitoring) ;
- Produire un rapport de monitoring.

### 4.2 Obligations du PAREC

Le PAREC convient de payer au Prestataire, les prestations effectivement réalisées en exécution du présent Contrat-cadre conformément aux tarifs de l'offre validée en FCFA, selon les modalités de paiement bien définies.

## 5. Modalités d'exécution :

5.1 La signature du Contrat-cadre avec le Prestataire implique que ce dernier propose au PAREC une liste de médias nationaux avec lesquels il pourra travailler. Après validation de cette liste, l'Agence se chargera de les mettre à la disposition du PAREC à chaque fois que le besoin se fera sentir. Elle va se rassurer que tous ces médias diffusent l'activité dans leurs supports respectifs et se chargera de leur numération.

Après prestation des services, une attestation de service fait sera établie par l'Acheteur.

5.2 Durée d'exécution de la prestation : le présent Contrat-cadre sera exécuté pour une durée de douze (12) mois, si le Prestataire donne entière satisfaction, dans la limite des crédits disponibles.

5.3 **Délai d'exécution de la prestation :** Le présent Contrat-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'expression des besoins du PAREC. Le Responsable de la Communication du PAREC (RESCOM) adressera la liste des besoins au prestataire. Celui-ci aura un délai de 48h au plus, pour contacter les médias nécessaires.

5.4 **Lieu d'exécution des prestations :** les prestations seront exécutées à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC et le cas échéant, sur les sites où se dérouleront les activités du PAREC.

#### 6. Modalités de paiement

*Les paiements seront effectués en Francs CFA par le PAREC sur présentation de la liasse de la dépense actualisée comprenant :*

- ◆ *Une facture timbrée suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;*
  - ◆ *Le Contrat-cadre signé par les parties et enregistré ;*
  - ◆ *L'Avis d'imposition des retenues à la source ;*
  - ◆ *L'attestation de services faits dûment signée par l'Acheteur ;*
  - ◆ *Le dossier fiscal à jour ;*
  - ◆ *Le Bordereau de livraison est signé par le Prestataire ;*
  - ◆ *Le rapport de monitoring en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB) ;*
  - ◆ *Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) datant de moins de 12 mois.*
- ✓ *Les règlements seront effectués par virement bancaire après dépôt du dossier de paiement complet au secrétariat du Coordonnateur Général du PAREC, dans le cadre du crédit IDA n° 62160 – CM, au compte bancaire de : \_\_\_\_\_ du Prestataire ci-après indiqué :*



CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE	CODE SWIFT	INTITULE DU COMPTE

Le montant total cumulé des activités passées au terme du présent Contrat-cadre ne saurait être supérieur à 49 500 000 (quarante-neuf millions cinq cent mille) FCFA TTC sur une période de douze (12) mois.

Les paiements se feront par virement et dans les soixante (60) jours suivant la date à laquelle le Prestataire a déposé le dossier de paiement complet à l'UCG du PAREC.

Le Prestataire exécute les services conformément à son offre et au présent Contrat-cadre.

#### 7. Les intérêts moratoires :

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule suivante :  
 $I = M \times (n/360) \times i$  dans laquelle :  
 M = montant HTVA des sommes dues au titulaire ;

**n** = nombre de jours calendaires de retard, évalué suivant les modalités fixées au paragraphe précédent ;

**i** = taux des intérêts moratoires est, pour les paiements en FCFA, le taux d'intervention sur les appels d'offres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (1) point ; ou, pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majorée de 0,5 point.

### 8. Propriété des supports

Le PAREC détient l'exclusivité des droits sur tous les supports produits et transmis au Prestataire pour diffusion dans les médias ou radios communautaires.

### 9. Confidentialité

9.1 : Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels, le présent Contrat-cadre, les informations et données échangées, quels qu'en soient le support, la nature ou la forme dont elles ont eu connaissance à l'occasion de la préparation, de la négociation et de l'exécution du présent Contrat-cadre.

9.2 : En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer, de les publier ou de les divulguer à des tiers, directement ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la partie concernée.

### 10. Modification du Contrat-cadre

Toute modification des termes et conditions du présent Contrat-cadre fera l'objet d'un Avenant.

### 11. *Différends et Litiges :*

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre de l'exécution du présent Contrat-cadre devra faire l'objet d'une conciliation. A défaut d'un règlement amiable dans les trente (30) jours suivant le commencement des négociations, l'édit litige sera porté devant les juridictions camerounaises compétentes. Le Contrat-cadre sera exécuté conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

### 12. Pénalités de retard :

Si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures, prévus dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, pourra déduire du prix du marché, à titre de pénalités, une somme équivalente au pourcentage précisé ci-dessous du prix, exécution faite, des prestations en retard, pour chaque semaine de retard, jusqu'à un montant maximum de 10 % du prix desdites prestations. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra envisager la résiliation du marché.

Le taux applicable : 1/2000<sup>ème</sup> du prix total du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel. 1/1000<sup>ème</sup> du prix total du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.



### 13. Résiliation du contrat

Le présent Contrat-cadre sera résilié dans les conditions et formes prévues dans les directives de la Banque Mondiale et aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics en vigueur.

Le présent Contrat-cadre pourra être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- par la volonté des parties ;
- en cas de manquement grave de l'une des parties à une clause du présent Contrat-cadre;
- en cas de force majeure.

### 14. Commission de réception

La commission de réception est composée des membres ci-après et devra se prononcer sur la réception des prestations réalisées.

- Le Maître d'ouvrage délégué ou son représentant \_\_\_\_\_Président ;
- Le Responsable Administratif et Financier du PAREC \_\_\_\_\_Membre ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC \_\_\_\_\_Membre ;
- Le Responsable de la Communication du PAREC \_\_\_\_\_ Rapporteur ;
- Le Cocontractant ou son représentant \_\_\_\_\_Membre ;
- Le Représentant du MINMAP \_\_\_\_\_Observateur.

La Commission de réception s'assurera que les prestations remplissent les conditions du présent Contrat-cadre conformément à la Demande de Cotations.

Elle dressera un procès-verbal de réception en trois (03) exemplaires dont un sera remis au Prestataire pour joindre à ses factures dans le cadre de leur paiement.

**15. Timbre et enregistrement :** Le présent Contrat-cadre ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur Général du PAREC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire n initiée par le client en sept (07) exemplaires sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire conformément à la réglementation en vigueur.

**16. Validité et entrée en vigueur du Contrat-cadre :** le présent Contrat-cadre ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur Général du PAREC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire.

Annexes : (A) le bordereau des prix unitaires et (B) l'offre du Prestataire seront en annexe au présent Contrat-cadre et en feront parties intégrantes.



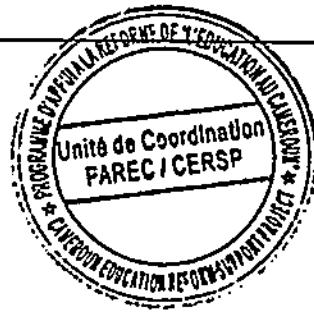
Les parties ont signé le présent Contrat-cadre en conformité avec les lois et règlements de la République du Cameroun, le jour, mois et année mentionnés ci-dessous.

**LU ET ACCEPTE PAR LE PRESTATAIRE  
POUR LE PRESTATAIRE**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**POUR LE PAREC  
LE COORDONNATEUR GENERAL DU PAREC**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_



**ENREGISTREMENT**

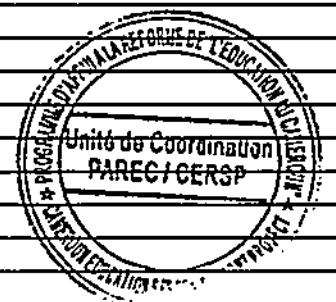
Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)**

Demande de Cotations restreinte N°003/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/04-2025 du 01/04/2025

Date et heure limite de remise des offres : 05/05/2025 à 14h

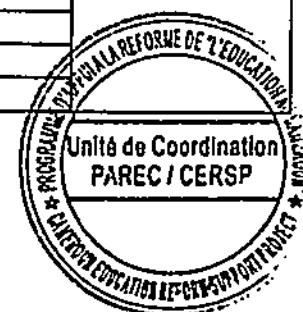
**3- LISTE DES ACTIVITES A MEDIATISER EN 2025**

A- MEDIAS TV, RADIO URBAINE ET PRESSE ECRITE (CRTV TV, CRTV RADIO, CANAL2, VISION4 TV, B-NEWS TV, INFO TV, AFRIQUE MEDIA, EQUINOXE TV, LION'S TV, CAMEROUN TRIBUNE, LE QUOTIDIEN, LE CONTINENT, LA TRIBUNE DES LEADERS, Oeil du Sahel)		<p>Assurer les déplacements des journalistes qui n'ont pas de représentation dans la Région choisie</p> 
01	Tenue des séminaires régionaux d'imprégnation et de recyclage des nouvelles recrues, suivie de la signature des contrats pour la 6 <sup>e</sup> vague	
02	Signature des contrats par les recrues de la 6 <sup>e</sup> vague	
03	Communication sur le recyclage et la formation	
04	Formation de près de 15 000 enseignants (Il 500 enseignants du privé non formés et 3500 nouvelles recrues de la 5 <sup>e</sup> vague 2024) du MINEDUB (soit au total plus de 109 000 enseignants formés) sur les nouveaux curricula	
05	Formation des Inspecteurs et enseignants (provision)	
06	Formation des animateurs des CPC sur l'utilisation du curriculum adapté	
07	Renforcement des capacités des enseignants chargés de classe en appui psychosocial et diminution des risques en milieu scolaire (Seules les nouvelles classes enrôlées)	
08	Renforcement des capacités des enseignants chargés des classes aux thématiques émergentes et liées aux urgences (Seules les nouvelles classes enrôlées).	
09	Ateliers de vulgarisation du plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices : Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique.	
10	Renforcement des capacités des membres des organes de gestion des écoles primaires publiques sur la gouvernance scolaire	
11	Renforcement des capacités des enseignants chargés de classe en appui psychosocial et diminution des risques en milieu scolaire (Seul nouvelles classes enrôlées)	
12	Renforcement les capacités des enseignants chargés des classes en thématiques émergentes (Seul nouvelles classes enrôlées)	
13	Ateliers de vulgarisation du plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices : Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique.	
14	Missions de suivi de l'adoption de bonnes pratiques socio-environnementales dans les écoles (PM)	
15	Renforcement des capacités des acteurs de suivi	
16	Atelier de formation en HSE	
17	Formation des chauffeurs à la conduite défensive et aux mesures de premier secours	
18	« Education au changement climatique » des élèves du sous-secteur de l'éducation de base au Cameroun	
19	Formation de 8703 acteurs locaux de la mise en œuvre du FBP	
20	Formation des IAEB à l'utilisation de l'application de gestion du FBP	
21	Tenue de la 3 <sup>me</sup> session du sous-comité de pilotage du FBP	
22	Lancement officiel de la 2 <sup>e</sup> opération spéciale d'établissement des actes de naissance	
23	COMPOSANTE 4 : INTERVENTIONS D'URGENCE	

**B- ACTIVITES AVEC LES RADIOS COMMUNAUTAIRES**

01	Sensibilisation des CTD, des autorités administratives et de la communauté éducative à la gestion des CPC (2 <sup>e</sup> phase)
02	Renforcement des capacités des membres des organes de gestion des écoles primaires publiques
03	Sensibilisation des communautés sur le vivre ensemble (paix et cohésion sociale, éducation inclusive)
04	Sensibilisations/communication communautaires
05	Réhabilitation des Centres Préscolaires Communautaires dans les zones abritant les PA
06	Campagnes d'information et Sensibilisation sur le MGP au niveau des communes
07	Réhabilitation des Centres Préscolaires Communautaires dans les zones abritant les PA
08	Numéro vert du PAREC
09	Suivi des sensibilisations au niveau communal (cf. communication sur le MGP)
10	Formation de 8703 acteurs locaux de la mise en œuvre du FBP
11	Organisation des campagnes de sensibilisation auprès des communautés des écoles des 30 nouveaux arrondissements
12	Appui aux écoles primaires publiques et autres Structures déconcentrées du MINEDUB pour l'établissement d'actes de naissance aux élèves
13	Lancement officiel de la 2 <sup>e</sup> opération spéciale d'établissement des actes de naissance
14	COMPOSANTE 4 : INTERVENTIONS D'URGENCE

Les médias conventionnels pourraient aussi renforcer les radios communautaires



**N.B. : Les médias listés sont à titre indicatif**

## 4- Bordereau Descriptif et Quantitatif (À remplir par le Prestataire)

Nº	DESIGNATIONS / SPECIFICATIONS TECHNIQUES	NOMBRE D'ACTIVITÉS	Prix Unitaire		Prix Total	EXECUTION	
			En chiffres	et en lettres		Délai d'exécution Maximum proposé	Lieu
<b>A- MEDIAS TV, RADIO URBAINE ET PRESSE ECRITE (CRTV TV, CRTV RADIO, CANAL2, VISION4 TV, B-NEWS TV, INFO TV, AFRIQUE MEDIA, EQUINOXE TV, LION'S TV, CAMEROUN TRIBUNE, LE QUOTIDIEN, LE CONTINENT, LA TRIBUNE DES LEADERS, OEIL DU SAHEL)</b>							
01	Accréditations aux Journalistes francophones	23					
02	Accréditations aux Journalistes anglophones	23					
03	Per diem Monitoring (suivi des diffusions radios et TV), impressions et photocopies des Rapports de monitoring en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	23					
04	Déplacements ainsi que les impressions et photocopies des Rapports de couverture en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	23					
<b>B- ACTIVITÉS AVEC LES RADIOS COMMUNAUTAIRES</b>							
01	Accréditations aux Journalistes francophones	14					
02	Accréditations aux Journalistes anglophones	14					
03	Per diem Monitoring (suivi des diffusions radios et TV), impressions et photocopies des Rapports de monitoring en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	14					
04	Déplacements ainsi que les impressions et photocopies des Rapports de couverture en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	14					
					MT HT		
					TVA		
					19,25%		
					AIR %		
					NAP		
					M TTC		



Demande de Cotations restreinte N°003/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/04-2025 du 01/04/2025

Date et heure limite de remise des offres : 05/05/2025 à 14h

## 5. Description technique des prestations (Spécifications techniques)

N°	DESIGNATIONS / SPECIFICATIONS TECHNIQUES	NOMBRE D'ACTIVITÉS	EXECUTION DES PRESTATIONS		
			DURÉE	DELAI MAXIMUM	LIEU
<b>A- MEDIAS TV, RADIO URBAINE ET PRESSE ECRITE (CRTV TV, CRTV RADIO, CANAL2, VISION4 TV, B-NEWS TV, INFO TV, AFRIQUE MEDIA, EQUINOXE TV, LION'S TV, CAMEROUN TRIBLINE, LE QUOTIDIEN, LE CONTINENT, LA TRIBUNE DES LEADERS, OEIL DU SAHEL)</b>					
01	Accréditations aux Journalistes francophones	23	Douze (12) mois	Quarante-huit (48) heures après l'expression des besoins du PAREC	Unité de Coordination et de Gestion du PAREC et le cas échéant, sur les sites où se dérouleront les activités du PAREC
02	Accréditations aux Journalistes anglophones	23			
03	Per diem Monitoring (suivi des diffusions radios et TV), impressions et photocopies des Rapports de monitoring en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	23			
04	Déplacements ainsi que les impressions et photocopies des Rapports de couverture en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	23			
<b>B- ACTIVITES AVEC LES RADIOS COMMUNAUTAIRES</b>					
01	Accréditations aux Journalistes francophones	14	Douze (12) mois	Quarante-huit (48) heures après l'expression des besoins du PAREC	Unité de Coordination et de Gestion du PAREC et le cas échéant, sur les sites où se dérouleront les activités du PAREC
02	Accréditations aux Journalistes anglophones	14			
03	Per diem Monitoring (suivi des diffusions radios et TV), impressions et photocopies des Rapports de monitoring en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	14			
04	Déplacements ainsi que les impressions et photocopies des Rapports de couverture en français et en anglais (versions physiques en 03 exemplaires et numériques dans un support clé USB)	14			

NB : La sollicitation se fera dans les quarante-huit (48) heures à la demande du PAREC

- Les prix fixés et validés dans le bordereau en annexe au présent Contrat-cadre sont fermes et non révisables durant toute la durée du contrat.

### LISTE DES STRUCTURES CONSULTÉES

La présente Demande de Cotations est adressée aux structures suivantes inscrites dans le fichier des fournisseurs du PAREC.

N°	STRUCTURES	ADRESSES
1	<b>PRO AGENCY EVENTS</b>	Tel : (+237) 673 21 00 21 – 620 99 30 10 e-mail : proagency.e@gmail.com
2	<b>MEDIA CONCEPT</b>	Tel : (+237) 691 80 17 75
3	<b>MOMENTS AGENCY</b>	Tel : (+237) 652 61 62 66 – 621 02 22 22 e-mail : momentagencycameroon@gmail.com
4	<b>PRO 2 COM</b>	Tel : (+237) 697 180 061
5	<b>NBC PUBLIC AFFAIRS OFFICE</b>	Tél : (+237) 699 46 05 59 e-mail : nlongmakopublicaffairs@gmail.com
6	<b>CONSORTIUM 3A PRODUCTION</b>	B.P. : 20 018 Yaoundé Tél : (+237) 676 317 192

Toutefois, les Structures ne figurant pas sur cette liste et qui possèdent des capacités requises, sont aussi admises à soumissionner.



**PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)**

Consultation restreinte DC N°003/DC/PAREC/UCCG/CSPM/SPM/04-2025 du 01/04/2025

Date et heure limite de remise des cotations : 05/05/2025 à 14h

Date et heure limite d'ouverture des plis : 05/05/2025 à 15 heures

Lieu d'ouverture : UCG / PAREC Yaoundé

**4 – Tableau de comparaison des cotations**

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Unitaire TTC et HT	Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu			
1.									
2.									
3.									
4.									

Membres de la Commission :

*Nom*

*Fonction*

*Signature*



